

## TRANSACTION – VENTE

### Pour un mandat NESTENN (Exclusivité) :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Forfait de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros du prix de vente.
- 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros
- 5 % TTC sur la part excédant 100 001 euros

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème du mandat NESTENN sont cumulatifs.

### Pour un mandat simple :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Sur un bien dont le prix de vente est inférieur à 40 000 €uros: un forfait de 4 000 euros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 40 000 €uros et 119 999 euros : un forfait de 5 900 €uros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 120 000 €uros et 600 000 euros : 4.8 %TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est au-delà de 600 000 euros : 4.5 %TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) - Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise) une note est réalisée sur demande.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### Honoraires à la charge du bailleur :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8.07 €+3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8.07 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

Etat des lieux de sortie : 3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable

### Honoraires à la charge du locataire :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8.07 €+3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8.07 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3.03 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

L'activité gestion est réalisée par la société ILES, TERRES & MERS.

- Honoraires : 7.20% TTC / mois
- Garantie Loyers Impayés : 2.30% TTC / mois

### Agence Nestenn QUIBERON

SARL STELLA MARIS & CAELUM - au capital de 10 000 € - 23, Avenue du Général de Gaulle 56170 QUIBERON  
894 031 640 RCS LORIENT - NAF 6831Z - Carte professionnelle n° CPI 5602 2021 000 000 008 délivrée par la  
CCI du Morbihan  
Garantie financière VERSPIREN : 110 000 € - 8, Avenue du Stade de France 93218 SAINT DENIS . Ne pas jeter sur  
la voie publique.